



Envoyé en préfecture le 19/12/2019
Reçu en préfecture le 19/12/2019
Affiché le 19/12/2019
ID : 063-200071199-20191217-CCPL_2019_179-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 10 décembre 2019
Date d'affichage : 10 décembre 2019

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Catherine FRADETAL (suppléante de Pascal LABBE), Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Annie HABRIAL (suppléant de Bertrand HANOTEAU), Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
David MOURNET a donné pouvoir à Yolande BURETTE,

Absents représentés

Éric GOLD, Bertrand HANOTEAU, Pascal LABBE.

Absents :

Josette BREYSSE, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Jean-Claude PAPUT.

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRENET

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-179 : CREATION DES POSTES TEMPORAIRES HORS ALSH

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Pôle Ressources :

Un agent à temps complet va être placé en congé maternité. Un agent de l'accueil va être redéployé en interne au sein du pôle service Ressources Humaines afin d'assurer son remplacement. Cependant, afin de ne pas léser le service "Accueil-Secrétariat" et pour anticiper le départ à la retraite d'un agent, il est proposé de créer en accroissement temporaire d'activité :

ATA	Adjoint administratif	35/35 ^{ème}	du 27 janvier 2020 au 30 septembre 2020	Agent d'accueil-secrétariat	Siège CCPL
-----	-----------------------	----------------------	---	-----------------------------	------------

ATA	Adjoint administratif	24/35 ^{ème}	du 27 janvier 2020 au au 30 septembre 2020	Agent d'accueil- secrétariat	Siège CCPL
-----	-----------------------	----------------------	---	---------------------------------	------------

Pour le FAB Limagne, afin d'assurer l'entretien et le ménage, il est proposé de créer en accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2020 :

ATA	Adjoint technique	4/35 ^{ème}	du 01 janvier 2020 au au 31 décembre 2020	Agent d'entretien	FAB Limagne
-----	-------------------	---------------------	--	-------------------	-------------

Pôle Services à la population :

Pour le multi-accueil :

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet au titre de l'année 2020 en accroissement temporaire d'activité en renfort au vu des difficultés de recrutement pour le remplacement de certains cadres d'emplois :

ATA	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	35/35 ^e	du 01 janvier 2020 au au 31 décembre 2020	Auxiliaire de puériculture	Multi-accueil Graines de soleil Aigueperse
-----	--	--------------------	--	----------------------------	--

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer les postes temporaires précédemment listés en accroissement temporaire d'activité,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 19/12/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

